

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 28 septembre 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-09-28-08

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">22/09/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 16</p> <p>Représentés : 6</p> <p>Absent : 1</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Christine BOURDELLE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR, Paolo MARCELO</p> <p>Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY WANTIEZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Vincent DAINÉ par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL.</p> <p>Était absent : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p>
<p>OBJET :</p> <p>Déclassement d'une partie d'une parcelle du domaine public communal (parking rue Léon Gambetta)</p>	<p>Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 29 juin afin de l'autoriser à mettre en place une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal, d'une partie de la parcelle cadastrée A 125p, située 15 rue Léon Gambetta à AILLY-SUR-NOYE et occupée par un parking public. Ce déclassement a pour but la cession de ce bien à la société CLESENCE pour la construction d'un immeuble comportant 8 logements locatifs.</p> <p>L'enquête publique réglementaire a été réalisée du lundi 25 juillet 2022 à 9h00 au lundi 8 août 2022 à 17h00. A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête a été clos et signé par le commissaire enquêteur. Les courriers et messages reçus ont été joints au registre et le commissaire enquêteur a transmis au maire son rapport et ses conclusions motivées.</p> <p>Le commissaire enquêteur émet un « avis favorable » assorti d'une recommandation relative à la « création des places de stationnement compensatrices, rue Gambetta, avant neutralisation du parking »</p> <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de prononcer le déclassement de cette partie de parcelle du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal ;- de décider la désaffectation du parking rue Léon Gambetta;- de confirmer la cession au bénéfice de la société CLESENCE au prix principal de 77 000 € hors taxe;- de solliciter l'intervention d'un géomètre expert pour procéder à la division parcellaire correspondante ;- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour copie conforme</p>

Le Maire
Pierre DURAND

